



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 24 octobre 2023
AR n° 078-200062248-20231018-lmc1145477A-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Grille Tarifaire IG

Le 18 octobre 2023, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni Par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 12 octobre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le budget de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de Madame la Présidente du comité syndical de Seine-et-Yvelines Numérique ;

Vu le projet de la grille tarifaire des prestations en « Informatique de Gestion » modifiée ;

CONSIDERANT que compte-tenu de l'évolution des prestations de services du syndicat mixte ouvert Seine-et-Yvelines Numérique (SYN) et de la nécessité de proposer et garantir aux adhérents un accompagnement avec les meilleures conditions technico-économiques, il s'avère nécessaire de mettre à jour la grille tarifaire - Informatique de Gestion - IG ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter la grille tarifaire IG aux nouvelles prestations proposées ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la mise à jour de la grille tarifaire « Informatique de gestion » (IG), avec :

- la suppression des prestations d'accompagnement à l'offre « solutions télécom »
- la suppression d'un tarif différencié en fonction du type de projet (simple ou complexe)
- la suppression d'un tarif différencié en fonction de la taille des communes
- la mise en place d'une tarification à l'heure en fonction de trois (3) types de profil (Junior, confirmé, expert).

DIT que la modification de la grille tarifaire IG a une incidence financière.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique



Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Grille Tarifaire IG**

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 18

Mme Sonia BRAU, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Nicolas DAINVILLE, Mme Cécile DUMOULIN, M. François GARAY, Mme Ghislaine HAUETER, Mme Anne HERY LE PALLEC, M. Thomas LAM, M. Denis LARGHERO, Mme Nathalie LEANDRI, Mme Djamel NEDJAR, M. Serge QUÉRARD, M. Laurent RICHARD, M. Jean-Marie TÉTART, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 3

M. Pierre Bédier à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Jean-Michel Fourgous à M. Nicolas Dainville, M. Benoit Pouyet à M. Laurent Richard.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	21

Adopté à l'unanimité